

LA MINERVE.

VOL. I.

MONTREAL, JEUDI, LE 6 SEPTEMBRE, 1827.

NO. 59.

IMPRIME ET PUBLIEE

PAR
LUDGER DUVERNAY,

No. 5, Rue St. Jean Baptiste.

CONDITIONS.

LA MINERVE se publie deux fois par semaine, le Lundi et le Jeudi soir. L'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de la Poste lorsque le Papier est envoyé par cette voie, et payable A DEMANDE, dans le cours de chaque Semestre.

Les personnes qui désirent discontinuer leur abonnement doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du dernier semestre, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés comme souscripteurs pour le semestre suivant.

LES Avertissemens seront reçus avec reconnaissance et insérés au taux ordinaire. Ceux qui ne seront pas accompagnés de directions écrites seront insérés jusqu'à ordre contraire et débités en conséquence.

ON s'abonne, à Montréal, au bureau du Journal, et à la Librairie Française de Messrs. Fabre & Cie. et chez Messieurs les Agens.

AGENS POUR LA MINERVE.

J. B. TACHE, Ecuyer,
L. BOUCHER, Ecuyer,
MR. J. S. HILL,
A. Z. LE BLANC, N. P.
MR. J. H. CHAURETTE, Marchand,
T. L. CHALON, Ecr.
DR. T. FORTIER,
MR. A. MARCOTTE, Marchand,
P. J. CHEVREUILS, Ecr. N. P.
J. CREBASSA, Ecr.
J. B. CHALUT, N. P.
L. G. NOLIN, Ecr. P. M.
J. L. PREVOST, N. P.
ET. FOURNIER, Ecr.
GODFROY BAUDETTE, Ecr.
MR. ETIENNE ROY,
D. B. PAPINEAU, Ec.
MR. J. B. LEVEQUE, Marchand,
DAVID DAVID, Ecr.
J. I. BOUDREAU, N. P.
A. BERNARD, Ecr.
DR. NELSON,
MR. N. BOIVIN, marchand,
DR. DORION,
MR. FRS. MALBEUF,
MR. F. X. MONTMARQUET, Marchand,
MR. ED. FARIBAUT, N. P.
M. J. B. LEKIN, N. P.
M. DE TONNANCOUR, Ecr.
Messrs. BERARD & MONDON,
MR. HECTOR BOSSANGE, Libraire,
MR. VERJON, Négotiant

Kamouraska,
St. Thomas,
Québec,
Trois-Rivières,
Yamachiche,
Rivière du Loup,
Gentilly,
Baye du Fevre,
St. Michel d'Yamaska,
Sorel,
Berthier,
L'Assomption,
Terrebonne,
St. Eustache,
Coteau du Lac,
Les Cèdres,
Petite-Nation,
La Prairie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir,
St. harts,
St. Denis,
St. Hyacinthe,
St. Ours,
Varembes,
Boucherville,
Henry Ville,
Napier-Ville,
Sherbrooke,
New-York,
PARIS,
Hève de Grâce,

EN assurant de ses sincères remerciemens Messrs les Agens qui ont eu la bonté de se charger des intérêts de ce Papier, l'Imprimeur les prie de lui continuer leurs faveurs, et de vouloir bien recueillir le montant des souscriptions et le lui faire parvenir aussitôt que possible. — Le prix du semestre est de 12 chelins lorsque le Papier est envoyé par la Poste.

Il prie aussi Messieurs les Abonnés des Campagnes de vouloir bien payer leur abonnement à l'Agent le plus proche de leur résidence. Séparément, ces petites sommes ne sont qu'une misère, mais on voudra bien remarquer que c'est avec ces petites sommes qu'un établissement comme celui-ci peut se soutenir, surtout lorsqu'en le formant, on a plus calculé sur la bienveillance du public que sur des moyens actuels. Les temps sont critiques; jamais le pays n'eût plus besoin de Papiers publics comme de points de ralliement dans la défense. Nous regrettons seulement que La Minerve ne réponde pas assez bien aux besoins du pays!!

En payant aux Agents le montant de leurs souscriptions, les Abonnés nous épargneront des frais de voyage qui emportent ordinairement la moitié de l'abonnement.

LE Sousigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs de Montréal et des environs qu'il vient de former des arrangements pour faire exécuter la RELIURE dans toutes ses branches, d'après les nouvelles méthodes Anglaise et Française; c'est pourquoi il prie les personnes qui ont des Brochures, Pamphlets, Journaux, &c. à faire RELIER ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront reliés ou repliés avec solidité, propreté et élégance.

LES ordres de la campagne seront reçus avec reconnaissance et ponctuellement exécutés; les prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.

Montréal, 24 Mai, 1827.

VARIÉTÉS.

M. Charles Froment s'est fait une réputation en Belgique par des épigrammes, des satires et des élégies. Les deux volumes qui viennent de paraître, forment le recueil des différentes compositions qu'il a successivement publiées; aussi l'on y trouve une agréable variété qui annonce une flexibilité heureuse de talent. On doit féliciter le poète d'avoir presque toujours pris pour sujets de ses chants les malheurs de la Grèce et les grands évènements qui ont agité l'Europe; les désastres d'Ipsara lui ont inspiré une élégie, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici que le commencement:

Oui, je crois à la liberté;
Je crois à ses bienfaits, je crois à ses prodiges;
De tant d'illusions j'ai vu fuir les prestiges!
Et c'est le seul qui m'est resté.
Mais tous ne sont pas faits pour elle;
Il faut un pur encens; il faut de nobles cœurs;
Ce ne sont pas des vœux, ce ne sont pas des pleurs
Qui font arriver l'immortelle;
Insensible au cri des douleurs,
C'est le glaive à la main qu'elle veut qu'on l'appelle.
Le frivole habitant des campagnes d'Enna,
Qui murmure et sourit, qui s'indigne et se cache,
Qui s'incline en rebelle et se révolte en lâche,
Crut l'aïmer, et la profana.
Mais d'autres, grâce aux dieux, l'ont aimée et servie
Et d'un culte idolâtre et d'un pieux amour;
Enfans d'une terre asservie,
Ils ont su ramener le jour
Où les enfans de Sparte aux tyrans de l'Asie
Vendaient, au prix du sang, l'accès de la patrie,
Et, d'un noble sourire accueillant les trépas,
Aux banquets des Enfers suivaient Léonidas.

Les hommes les plus honorables de ces derniers tems ont également inspiré la muse du poète: on retrouve avec plaisir les noms de Byron, de Lafayette, du général Foy dans des pages consacrées à célébrer le talent et l'héroïsme.

Quoi! ce fardeau sacré, qu'une foule pieuse
A son dernier séjour conduit silencieuse,
C'est la dépouille d'un mortel!
Salut, noble tombeau, que des lauriers couronnent!
Sans les larmes qui l'environnent,
Je l'aurais pris pour un autel.
O Français! ô patrie! ô sinistre journée!
Foy n'est plus! Sa grande âme aux cieux est retournée.
Vous, compagnons de ses exploits,
Vous qu'il abandonna dans une autre espérance,
Volez vos étendards! Magistrats de la France,
Volez l'arche sainte des lois!

INVENTION DES BATEAUX A VAPEUR.

Blosco de Garay, capitaine de mer, proposa l'an 1543, à Charles Quint, une machine pour faire aller les batimens et les grandes embarcations, même en temps de calme, sans rames et sans voiles. Malgré les contrariétés et les obstacles que ce projet essuya, l'empereur ordonna qu'on en fit l'expérience dans le fort de Barcelone, ce qui effectivement a eu lieu le 17 juin de la dite année 1543.

Garay ne voulut pas faire connaître entièrement sa découverte; cependant on vit, au moment de l'épreuve, qu'elle consistait dans une grande chaudière d'eau bouillante, et dans des roues de mouvement, attachées à l'un et à l'autre bord du bâtiment. On fit l'expérience sur un navire de 200 tonneaux, appelé la Trinité, arrive de Colioure, chargé de bled pour Barcelone.

L'empereur Charles Quint et le prince Philippe, son fils, nommèrent pour assister à cette expérience, Don Henri de Tolède, le gouverneur Don Pedro de Cordoue, le trésorier Ravaga, l'intendant de Catalogne, Don Francisco Grallo et quelques autres personnages distingués de Castille et de Catalogne, parmi lesquels des officiers de marine. Quelques uns des commissaires étaient à bord du navire, d'autres dans des bateaux qui suivaient,

Dans les rapports qu'on fit à l'empereur et au prince, tous les commissaires en général, approuvèrent cette invention ingénieuse, particulièrement à cause de la facilité et de la promptitude avec laquelle on faisait une lieue à l'heure. Lorsque l'essai fut fait, Garay emporta toutes les machines dont il avait armé le navire, et n'en déposa que les bois à l'arsenal de Barcelone: il garda le reste pour lui. L'invention fut approuvée, et si la guerre, dans laquelle Charles Quint était alors engagé n'y eut mis obstacle, il l'aurait sans doute favorisée. Cependant l'empereur avança l'auteur d'un grade, lui fit une gratification de 2,000,000 maravedis, ordonna à la trésorerie de lui rembourser toutes les dépenses, et lui accorda encore plusieurs grâces.

Voyage aux Indes Occidentales par un bateau à vapeur.

Nous apprenons par une lettre du Capitaine Johnson, commandant le bateau à vapeur l'Entreprise, que son voyage de Falmouth (Angleterre) au Cap, lui a pris 57 jours. Pendant 35 jours, il a vogué à l'aide de la vapeur, il s'est arrêté 3 jours à St. Thomas, et a marché 19 jours à l'aide des voiles. Au lieu de se diriger à l'ouest entre les tropiques comme les bâtimens à voiles, il a suivi d'assez près la côte d'Afrique. St. Thomas où il a mouillé, est sous l'équateur, à 100 milles du continent. La machine à vapeur consumait environ huit mesures (de 36 boisseaux) de charbon par jour. Le charbon emporté d'Angleterre a servi pour tout le trajet, mais Mr. Johnson déclare que la nécessité de l'économiser, lui a fait perdre 20 jours, et il invite les propriétaires du vaisseau d'en envoyer 50 mesures à Madère et autant à St. Hélène. Comme il avait encore pour deux journées de charbon lorsqu'il atteignit le Cap, et qu'il avait vogué 36 jours par la vapeur, on doit regarder comme constant qu'un bâtiment à vapeur faisant 8 milles par heure dans un temps calme, peut être construit de manière à porter pour 37 jours de combustible. Ce fait n'est pas sans importance. La plus grande distance parcourue en un jour à l'aide des voiles a été 190 milles et par la vapeur de 169 milles ou 7 milles par heure. La distance de Falmouth au Cap en suivant la côte d'Afrique étant de 7500 milles, le vaisseau a dû faire à raison de 131 milles par jour. Mais 500 milles auraient été évités en coupant directement du cap Provo au cap de Bonne-Espérance. La distance de ce dernier point à Calcutta, est de 6800 milles, si elle est franchie avec une vitesse proportionnée à la précédente elle doit employer 52 jours. Ainsi comme le capitaine Johnson devait quitter le Cap le 18 Octobre, il aura dû atteindre Calcutta vers le 9 de Décembre, et par conséquent tout le voyage aura consommé 114 jours, y compris 5 jours de repos au Cap. Mais en plaçant des dépôts de charbon à Madère, St. Hélène, le Cap, l'île de France, Colombo et à Ceylan, stations qui divisent très-commodément la distance, la vapeur pourra être employée sans interruption et le temps du voyage pourra dès lors être réduit à 34 jours ou 12 semaines. Cela fait à eu près les deux tiers du temps employé par les vaisseaux ordinaires. La longueur accoutumée du voyage d'Angleterre à Calcutta étant d'environ 17 à 18 semaines. Mais si l'isthme de Suez était percé par un canal, la même distance serait réduite à 8600 milles, et comme les stations intermédiaires seraient moins éloignées les unes des autres, une plus haute puissance de la vapeur pourrait être employée, et le voyage serait ainsi indubitablement accompli en 36 ou 40 jours. Jusqu'à Bombay la distance ne serait que de 7100 milles, et le voyage se ferait en 30 ou 33 jours. En résumé, quoique nous ne pensions pas qu'il y ait beaucoup à gagner à faire usage de bâtimens à vapeur sur la route des Indes Orientales, on ne peut nier que le voyage de l'Entreprise n'ait beaucoup agrandi nos idées sur le mérite de ce mode de navigation; et nous avons la ferme espérance de voir bientôt des communications régulières s'ouvrir par ce moyen, entre toutes les contrées maritimes peu distantes les unes des autres, telles que l'Angleterre, la France, la Russie, la Suède, l'Italie, la Grèce, l'Egypte, les Etats-Unis, les Indes Occidentales, Colombie et le Brésil.

DE LA GRECE

AU COMMENCEMENT DE L'ANNEE 1827.

Nous avons essayé à plusieurs reprises, au printemps de l'année 1826, d'attirer les yeux de l'Europe et de la chrétienté sur les scènes d'horreur dont la Grèce était le théâtre. Nous nous sommes alors efforcés de faire reconnaître que le sultan des Turcs marchait à l'extermination de tous les hommes qui dans l'Orient appartiennent à la même race et à la même religion que nous, de tous ceux qui peuvent s'élever à la même civilisation. Ce Mahmoud, si féroce par caractère, qui, pour licencier sa propre armée, n'a trouvé d'autre moyen que de la faire massacrer; qui, l'autre jour encore, parce qu'une balle a frappé un homme de sa suite, a fait périr tout l'équipage du vaisseau d'où il la supposait partie, envoyant à la mort des centaines d'innocens pour atteindre un seul coupable; ce Mahmoud, disions-nous, ne pourrait s'abstenir de poursuivre la nation grecque jusqu'à sa dernière extermination. Nous annoncions qu'après en avoir fini, il serait obligé de livrer à la même boucherie les Valaques, les Moldaves, les Serbiens, les Bulgares, les Monténégrins, ceux des Arnauts et des Bosniaques qui professent le christia-

nisme, enfin les Arméniens, si même, accoutumés qu'il est à tuer toujours, il épargnait ses propres Musulmans.

Nous nous sommes adressés tour à tour au public français et au public anglais, au moment où les ruines de Missolonghi, baignées d'un sang si généreux, fumait encore. Nous avons alors demandé à l'Europe, ou d'entendre la voix de l'humanité et de la religion, ou tout au moins d'entendre celle de son propre intérêt. — Nous avons vu combien la continuation de ces effroyables boucheries était dangereuse, et pour le repos intérieur des états, parce qu'elle révoltait l'opinion, et pour le repos extérieur, parce qu'elle conservait des semences de guerre prêtes à éclore, et pour la balance politique qu'elle empêchait de se fixer. Aujourd'hui, au moment où nous reprenons la plume, nous craignons à toute heure d'apprendre qu'Athènes ait subi le sort de Missolonghi; que les superbes monuments qui faisaient l'admiration du monde, et les valeureux descendants de ceux qui nous laissèrent ces prodiges, et les braves qui les ont si long-temps défendus, aient tous péri dans un désastre commun. Nous savons, en effet, que Grizioti, à la tête de mille soldats grecs, est bloqué dans l'Acropolis, depuis le 30 juin dernier, par Kurschid Pacha, qui commande quinze mille Turcs dans la Grèce orientale; nous savons que le généreux Fabvier, apprenant que les assiégés manquaient de poudre, a eu la hardiesse de pénétrer jusqu'à eux le 12 décembre, avec cinquante officiers Philhellènes, et cinquante soldats, qui, au lieu de prendre aucun bagage, avaient chacun rempli leur havresac de poudre; mais il n'a point pu sortir avec ses braves, ainsi qu'il l'avait compté, et comme tout combustible manque dans la citadelle, comme elle ne contient plus un logement qui soit à l'abri des injures de l'air, ces hommes, presque tous ont horriblement souffert du froid durant cet hiver si rigoureux. Pendant huit mois, la garnison n'a cessé d'éprouver toutes les misères d'un blocus qui l'a privée de tous les objets nécessaires à la vie, mêmes de moyens de cuire son pain. Chaque jour, elle voit la mort en face; l'un des plus admirables monuments d'Athènes, le temple d'Érechthée, vient d'être renversé par l'artillerie turque; ses ruines ont écrasé la veuve du général Gouras et ses enfants. Le 20 février, il ne restait plus dans l'Acropolis que pour quarante jours de vivres et de munitions; jusqu'alors, tous les efforts des Grecs pour la débloquer avaient échoué, et quand les braves qui commandent Fabvier auront succombé, l'ordre est donné par le sultan de détruire jusqu'aux derniers restes de ces temples qui ont trop long-temps, au gré des Turcs, attiré l'attention de l'Europe.

Dans cette crise terrible, la Grèce, entourée d'effroyables dangers, n'est point unie pour les repousser; elle n'obéit point à une impulsion commune pour diriger les forces que ses douleurs mêmes, lui rendent dans son agonie. Deux assemblées législatives, à Castros et à Egine, s'accusent l'une l'autre; des factions opposées se menacent en divers lieux, et nulle part on ne trouve d'obéissance ni de confiance en l'autorité. Ceux qui ont déjà tant fait de mal aux Grecs tirent de ces dissensions une accusation contre eux, et les déclarent incapables de se gouverner: ceux dont la charité s'épuise, ont dont le cœur se fatigue à sentir une si longue pitié, accueillent ces accusations, et détachent leur pensée des Grecs, qu'ils regardent comme incorrigibles. Cependant, ce ne sont pas les Grecs qui sont à blâmer; leurs dissensions résultent en même temps de la supériorité de leurs talens et de l'excès de leurs souffrances. Ce n'est point à Napoli de Romanie ou à Egine, c'est à Constantinople, c'est à Vienne qu'il faut demander compte de leur état de désorganisation sociale.

La jalousie, la défiance, la désobéissance, sont en effet les conséquences nécessaires, inévitables de la détresse à laquelle un peuple si actif, si spirituel, si audacieux a été exposé. Dans les sociétés tranquilles et régulières de l'Europe civilisée, quand bien même nous blâmons quelque fois notre gouvernement, quand bien même il nous paraît odieux ou stupide, nous continuons à nous y soumettre, parce que nous savons bien que le mal qu'il nous fera éprouver par sa mauvaise administration n'est rien à côté du mal que nous attirerait la révolte. Par notre soumission nous ne risquons que quelques écus, tout au plus quelques vexations; mais par la rébellion, nous risquerions toute notre fortune, et même notre tête. En Grèce, c'est tout le contraire: l'existence même de la société est tellement compromise qu'il n'y a presque pas une fausse opération de l'un des pouvoirs constitués, et de l'un des capitaines, qui ne puisse entraîner la perte de la fortune ou de la vie de tous ses administrés. Chacun en Grèce joue toujours son tour avec le gouvernement, et le cimetière du Turc est toujours plus près de la tête de chaque Hellène que le glaive de la justice. La critique de nos gouvernements n'éveille en nous que des intérêts secondaires, aussi, tout ce qui affecte directement notre santé, notre fortune, nos affections, notre réputation, même nos plaisirs, suffit pour nous en distraire; mais qu'on

juge avec quelle anxiété le Grec exerce cette même critique, de quel œil il suit les décisions de ses chefs, quand il sait que de leurs fautes doivent dépendre le déshonneur, l'esclavage, le supplice de lui-même et de tous les êtres qui lui sont le plus chers.

D'ailleurs, parmi les peuples qui obéissent si facilement, le Turc, l'Autrichien, bien d'autres encore ne pensent pas; ils sont accoutumés à se soumettre, lors même que leurs plus graves intérêts dépendent de l'exécution des ordres qu'on leur donne: ils les accomplissent sans y réfléchir, sans se donner la peine de les comprendre; ils reconnaissent leur propre infériorité, leur incapacité pour juger ce qui convient à leur patrie. Ils ne lient point leur dévotion avec les causes, ils ne prévoient point l'avenir, ils obéissent parce que leurs pères ont obéi, et que ceux qui commandent les ont de tout temps dispensés de tout exercice d'une faculté intellectuelle. Mais le Grec, qui, pour améliorer sa condition, a secoué un joug qu'il a toujours détesté, et sous lequel ses pères ont long-temps gémi, ne reconnaît d'autres chefs que ceux qu'il a jugés capables de le sauver. Il ne leur doit rien, il ne leur a point accordé une confiance illimitée; jour par jour, heure par heure, il les juge, pour s'assurer s'ils méritent qu'il continue à leur confier le dépôt de sa destinée; et il les juge avec cette perspicacité, avec cette finesse, qui en tout temps ont mis ce peuple au-dessus de tous les autres, et qui semblent avoir fait de lui une nation de chefs plutôt que de soldats. Or, l'étude de l'homme nous apprend qu'il n'y a identité de pensées que parmi les esprits bornés. Plus chacun exerce son jugement propre, et plus les opinions sont variées. Est-il étrange que, chez un peuple où chacun est habile, où chacun exerce toute la puissance de son entendement, parce qu'il s'agit de ce qui lui importe le plus au monde, on rencontre la plus grande opposition dans les jugemens?

[A CONTINUER.]

FRANCE.

PARIS.—Le Journal du Commerce annonce que le ministère a résolu d'éloigner de Paris les écoles de droit et de médecine et les établir dans différentes villes de province. L'école de médecine devait être envoyée à Tours. Cette attention du ministre a occasionné une grande fermentation parmi les élèves de ces écoles, et ils s'étaient rassemblés ainsi que beaucoup de citoyens, lorsque les gendarmes les ont sabrés et dispersés.

Le 7 Mai, il y eut une séance très-orageuse à la chambre des Députés. La discussion était ouverte sur le budget. Mr. Labbey de Pompière, le premier inscrit sur la liste, s'opposa à la loi. Il fut suivi à la tribune par Mr. Lafitte, qui termina ainsi son discours:

«Le ministère nous dit qu'il n'y aura pas d'emprunts supplémentaires, où en est la preuve? Et sans parler des causes nombreuses qui existent, la situation de l'Europe doit elle inspirer beaucoup de confiance dans l'avenir? L'ambition de la Russie est aux prises avec l'ancien orgueil de la Porte. La compassion tardive des rois pour la Grèce est sur le point d'embarasser davantage les affaires de l'Orient. Chez nous comme en Espagne, les passions insensées fermentent, et cherchent à engager la lutte avec l'Angleterre; qui peut nous inspirer de la confiance au milieu de pronostics aussi alarmans? Nous en reposerons-nous sur la fermeté des Ministres? Ce n'est pas en insultant les citoyens qui pendant quarante ans, ont porté les armes pour le maintien de l'ordre. (Violens murmures au centre; vifs applaudissemens à gauche; désordre général.)

Une voix du centre.—Que ne mettez vous les Ministres en accusation?

Mr. Lafitte.—Si j'avais l'honneur d'être un député de Paris, je déposerais leur accusations sur le bureau. (Le désordre augmente.)

Une voix au centre.—Que signifie cela, je les accuse moi.

D'autres voix.—Vous n'en avez pas le droit.

Mr. Lafitte.—Que quatre députés se joignent à moi, et je signe le premier acte d'accusation.

Messrs. Benjamin Constant, Labbey de Pompière et Casimir Perrier offrent leur signature.

Mr. Petou, monte à la tribune et offre aussi la sienne.

Mr. Lafitte continue son discours: «Ce n'est pas en insultant des citoyens qui, pendant quarante ans, ont porté les armes pour le maintien de l'ordre, et qui ont inspiré du respect à leurs ennemis eux-mêmes, que le ministère fait preuve de fermeté. Le ministère s'aura-il résister aussi bien à l'esprit de faction qu'à la désapprobation du peuple?»

Mr. de Lafitte vote contre la loi du budget.

Mr. de Villele monte après lui à la tribune, pour expliquer et soutenir le projet de loi; comme il ne put se dispenser de répliquer à ce qui vient d'être dit au sujet du licenciement de la garde nationale, il aborde ce sujet au milieu des cris écoutez, écoutez; le plus grand silence s'établit.

«Je ne dirai qu'un mot en réponse aux menaces qui viennent de m'être faites; je veux parler de celle de

mettre les ministres en accusation pour la dernière ordonnance publiée par le Moniteur. Je répondrai à l'orateur, que j'aurais dû craindre une telle mesure, si je n'avais pas proposé cette ordonnance.

Mr. Petou.—En détruisant la garde nationale, vous avez porté un coup au cœur de la chambre.—Cris: à l'ordre! violente agitation.) J'ai désiré mettre les ministres en accusation. J'ai fait mon devoir; la France appréciera ce que j'ai fait. (A l'ordre! A l'ordre!

Mr. de Villele.—J'aurais dû craindre d'être mis en accusation si je n'avais par proposé le licenciement de la garde nationale. Je ne craindrai jamais d'être accusé pour avoir fait ce que les intérêts du pays reclamaient impérieusement. Les conseillers de la couronne ne devoient pas par timidité laisser tomber la France dans l'énergie. J'aurais trahi mes devoirs envers mon auguste maître, si j'avais agi autrement que je l'ai fait. Loin d'avoir fourni occasion de me mettre en accusation cet act est un titre à vos éloges, que je me réjouirai toujours d'avoir mérités.—Applaudissemens au centre, murmures dans tout le reste de l'Assemblée.

LOUISIANE.

St. FRANCISVILLE, 14 Juillet.

Sécheresse.—Mercredi, Jeudi et hier nous nous étions flattés qu'un changement de temps aurait mis un terme aux longues souffrances que les récoltes ont éprouvées de la sécheresse; ces jours passés, il a tombé un peu de pluie à quelque distance de nous, mais les propriétés qui nous avoisinent n'ont pas joui des bienfaits du ciel. Depuis neuf semaines nous n'avons pas assez de pluie pour soutenir la végétation.

Plusieurs propriétaires habitans et économes, avec lesquels nous avons eu des entretiens, pensent que les paroisses d'Est et Ouest Féliciana ne récolteront pas le tiers du maïs, qui leur est nécessaire pour la consommation, et qu'à peine y fera-t-on une demie récolte de coton. Nous apprenons aussi que la sécheresse est très grande dans les comtés de l'Etat du Mississipi, qui nous sont limitrophes.

C'est réellement avec peine que nous jetons les yeux sur l'avenir, persuadés comme nous le sommes, que deux années de travaux ne pourront suffire pour nous récupérer des pertes que nous venons d'éprouver. Quel que soit le temps que nous ayons à l'avenir, il est impossible qu'il porte un remède au mauvais état des récoltes.

(De la Gazette de Québec)

AU REDACTEUR.

Monsieur,

L'incomparable M. C. D'E. vient de s'adresser, par sa "Bouche d'or," une lettre de condoléance à "son cher" lui-même sur le résultat des élections; et il vient de la faire imprimer "sous l'autorité royale" à Québec, le jeudi 30 août 1827.

Dans cette épître, à l'instar du valeureux SIMPSON, il vomit des injures contre ses "bons Canadiens," ses "fidèles Canadiens," ses "loyaux Canadiens" d'avant les élections. Ce sont maintenant des têtes de nègres des pauvres hères, des bêtes brutes, obstinés, sans bon sens, qui croient tout ce qu'on leur dit; mais qui ne veulent pas croire M. C. D'E.

Au fond, il est mérité; il a une persévérance à toute épreuve. D'ailleurs c'est, au moral, le meilleur représentant qu'on puisse trouver de notre administration coloniale. Il n'y met pas la moindre malice.— Cette administration devrait s'honorer en sa personne; et cependant on lui refuse, chez lui, les émolumens d'un petit greffe de la paix: on le laisse avec une petite place d'éditeur-traducteur de la Gazette officielle et huissier de la verge au conseil; tandis que M. KEMBLE, rédacteur du Mercure, a eu deux places; que M. CHISHOLM, ci-devant rédacteur du Herald de Montréal, de la Gazette de Montréal et du Canadian Review, a eu une place; et que M. COCHRANE a quatre places valant mille louis par an; sans compter tant d'autres qui n'ont pas plus écrit contre les Canadiens et la chambre, que M. C. D'E. Quoique M. C. D'E. ne soit pas canadien de naissance, on le traite comme s'il l'était.

On peut, à coup sûr, dire de lui comme Xantippe disait de Socrate: Hélas! etc. Je souhaiterais véritablement, que sans imposer de nouvelles charges au public, il eût un peu de ce que les autres ont de trop.

J'ai l'honneur d'être, etc. F. G.

A John Simpson, Ecuyer, au Coteau-du-Lac.

Monsieur,

Il a paru dans la Gazette de Montréal imprimé et publié sous l'autorité Royale par Robert Armour, Imprimeur de la très Excellente Majesté du Roi pour le District de Montréal, sous la date du 20 et 23 d'Août courant, une adresse aux Electeurs du Comté d'York qui porte votre nom.

Comme ce document contient plusieurs allégés faux et attentatoires à notre réputation et à notre caractère comme Prêtres et Curés, nous ne croyons pas pouvoir le passer sous silence.

En conséquence nous vous requerrons par la présente de rétracter les allégués en question et de les contredire par un autre document sous votre seing et qui sera rendu aussi public par la voie de la presse que l'ont été les accusations que vous avez portées contre nous dans l'adresse susdite.

A défaut par vous de vous conformer à notre présente réquisition sous huit jours à date de la réception de cette lettre, nous vous notifions que nous sommes décidés à vous poursuivre dans toute la rigueur de la loi.

Mr. Manseau est chargé de nous faire parvenir votre réponse.

Comté d'York, 24e d'Août 1827.
T. Paquin, Prêtre, Curé de St. Eustache,
P. J. De Lamothe, Curé de St. Scholastique,
P. S. Archambeault, Prêtre, Curé de St. Michel de Vaudreuil,
J. Z. Carron, Prêtre, Curé de L'isle Perrot,
A. Manseau, Prêtre, Curé des Cèdres,
L. M. Brassard, Prêtre, Curé de St. Polycarpe,
M. T. Félix, Prêtre, Curé de St. Benoit,
H. Hudon, Prêtre, Curé de Rigaud.

L'honorable J. Sewell, grand-juge du Bas-Canada, est arrivé hier d'Angleterre avec sa famille, sur l'Asia, en 77 jours de Portsmouth, après une absence de plus d'une année, pendant laquelle il a voyagé dans la Grande-Bretagne et sur le continent de l'Europe.

Le colonel Bouchette, arpenteur-général du Bas-Canada, est chargé de faire une tournée dans les établissements tant anciens que nouveaux de cette province, pour recueillir les matériaux de certains rapports statistiques et topographiques demandés par le ministre des colonies.

Nous apprenons que M. Delorme, imprimeur, a été engagé au bureau des protonotaires du banc du roi en cette ville, à la place de M. Vallerand, qui en a été renvoyé par M. Perrault pour son vote à la dernière élection de la haute-ville.

ESQUISSE du discours prononcé sur le Hastings à Champlain, par CHARLES MONDELET, Ecuyer, Avocat aux Trois-Rivières.

MESSIEURS LES ELECTEURS !

L'INTERET que l'on a dans sa propre cause agit souvent, très puissamment, c'est ce qui a empêché Messrs Caron et Bureau de s'étendre au long sur ce qui les concerne personnellement, c'est le fruit de la modestie. Eloignés de la ville, vous n'avez guères d'occasions de connaître avec précision ce qui se passe dans ce pays sur vos affaires politiques; la nécessité qui existe que vous les sachiez et celle de réfuter les accusations les plus graves que l'on ne cesse depuis quelques tems de faire contre vos membres, me paraissent des raisons suffisantes pour m'engager à vous prier de me permettre de vous dire quelques mots:—Vous êtes ici assemblés, mes amis pour faire une Election Générale, c'est à dire que le Représentant de sa Majesté ayant fait usage de sa prérogative et ayant cassé la Chambre, c'est à vous de prononcer par votre choix sur la conduite de vos Représentans. Quoique son Excellence ait cassé la Chambre, il ne s'en suit pas, que vos membres ne vous ont pas bien servis, non, point du tout, le gouverneur a usé de son droit, il les a renvoyés, usez du vôtre, prononcez. Voici donc la raison pour laquelle son Excellence a renvoyé vos membres. Ils sont d'opinion que l'on ne doit pas dépenser votre argent sans vous en rendre un bon compte, ils sont d'opinion que vous autres qui payez les taxes que l'on met sur beaucoup d'articles de consommation, tels que boissons, thé, café, &c. &c. fournissez l'argent qui défraye en partie les dépenses du gouvernement, devez voir par vos Représentans, que ce même argent soit dépensé à propos. Eh bien, Messieurs les Electeurs, l'Exécutif ne l'entend pas de même, au contraire, il soutient qu'il a le droit de le dépenser cet argent et de l'appliquer comme bon lui semble, c'est à dire qu'il peut payer les uns et les autres autant qu'il le juge à propos, à même les sommes votées et celles appropriées. Vous sentez bien, mes amis, que vos membres ne pouvaient pas consentir à cela, ils n'ont pas voulu se rendre à cette prétention absurde de la part de l'exécutif, et pour les récompenser de leur fidélité et de leur fermeté, ils ont été cassés et renvoyés à vous. Vous devez donc les juger, vous devez donc les approuver ou les blâmer d'avoir fermement et en dépit de la haine et des menaces de nos ennemis, défendu d'une manière inébranlable, ce que vous avez de plus sacré. Vous voyez bien pourquoi ces Messieurs de l'Exécutif veulent absolument dépenser votre argent, c'est pour se bien payer, lorsqu'une fois vos membres auraient lâché prise, il ne serait plus tems, la dépense augmenterait et ces Messieurs trouveraient toujours qu'ils ne sont pas assez récompensés.

Il y a longtems, mes amis, que l'on fait tout son possible pour tourmenter, vexer et maltraiter les Canadi-

ens. Sous le fameux Craig, l'on a jeté dans les cahots, des citoyens respectables, des hommes qui vous défendaient contre la fureur de vos ennemis.

L'administration de Sir George Provost ramena le calme; vous vous en rappelez Canadiens, vous surtout qui sous ce généreux gouverneur, volâtes à la défense de votre pays! Rappelez vous sa bonté, son amour pour les Canadiens; le croiriez vous! ces mêmes hommes qui sous Craig auraient voulu anéantir les Canadiens, ces mêmes hommes qui recevaient à Québec de grosses payes, dont plusieurs demeuraient ailleurs, que n'ont-ils pas fait, que n'ont-ils pas dit contre Sir George! L'on a été jusqu'à dire qu'il a mérité d'être pendu! pourquoi Canadiens mes amis, parce qu'il prenait notre défense!!!

Sous J. C. Sherbrooke, tout alloit bien, c'était juste l'intrigue ne l'écartait pas du chemin de l'honneur et de celui de son devoir.

L'administration actuelle, mes amis, nous a ramenés toutes les difficultés. Cependant c'est à tort que l'on dit que les Canadiens sont jama. contents; l'Evost, Sherbrooke et Burton! voilà la réfutation de cette fausseté infâme!

Sous Francis Burton, le principe du contrôle a été reconnu, le Conseil Législatif y a concouru, et cette année, voilà ces Messieurs, en contradiction avec eux-mêmes, c'est un autre gouverneur, il faut d'autres principes, il faut d'autres conciences!

En 1822, l'union vous aurait presque anéanti, vous le savez, nos ennemis s'en flattaient! Ils ont voulu cette année faire une union en petit. Le bureau d'enregistrement leur en fournissait l'occasion. Le gouverneur aurait répandu parmi vous des gens vendus, et vous auriez vu, mes amis, comme ces Messrs vous auraient traités!

Mais, mes amis, le pays n'est pas perdu. Quoiqu'il y ait à Québec surtout, une petite bande de gens à grosses payes, esclaves des volontés de l'Exécutif, qui s'efforcent de perdre les Canadiens, nous l'emporterons, notre Roi est bon et juste, Mr. Canning qui a été pour les Catholiques Irlandais, le secrétaire des Colonies qui est l'ami des Canadiens, tout nous promet du succès.

En Irlande mes amis, ont réussi à réduire les Catholiques à la plus affreuse misère, prenez y garde; s'ils avaient été aussi fermes que nous, les Irlandais seraient libres aujourd'hui mais ils sont esclaves! Quelle leçon! vous en voyez passer tous les jours, prenez garde, soyez fermes, élisez de bon membres, car serions nous plus épargnés que le sont les Irlandais. Serait-ce donc parce que nous avons le malheur d'avoir un peu de sang français dans les veines!

Messrs Caron et Bureau, mes amis, ont tant fait, pour vous être utiles, pour vous défendre, ils y ont réussi, comment pourriez vous ne pas les élire!

L'on vous dit qu'il ne faudrait pas élire des Canadiens! mes amis, il n'est pas d'injures que l'on ne publie contre les Canadiens, J'en appelle à quelqu'un qui est devant moi, s'il n'est pas vrai, qu'on nous traite d'ignorans, d'imbéciles, de rebelles et de démocrates, nos membres ne sont ils pas comparés à des coqs qui n'ont jamais dépassé le fumier qui les a vus naître! c'est vous qui payez ces gens là qui vous traitent si indignement!

Vous avez vu avec quelle sagacité Mr. Hart s'y prend pour vous prévenir en sa faveur. Il n'est rien d'insultant qu'il ne dise contre les Canadiens! Il voudrait ce Mr. Hart que les avocats n'eussent rien, parce qu'il plaident sans cesse, que l'on restât chez soi afin de faire de quoi le payer &c. &c. &c., c'est là son zèle pour le bien du pays!

Il est arrivé un bateau chargé de pains, ainsi mes amis, si vous voulez voter pour lui, vous aurez l'estomac bien acoté (chacun rit.)

Mes amis, je ne me suis présenté que pour avoir l'occasion de vous expliquer plusieurs choses qui vous touchent de bien près. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait; je me retire.—Vive le Roi!

Mr. Hart essaya à parler et dit que Mr. Mondelet les avoit abusés, comme le font tous les membres de la chambre. "Je n'ai apporté qu'un pain pour moi-même, je ne donnerai rien durant l'élection, mais après ce sera différent.—Nous n'avons pas besoins des pains de Mr. Hart, s'écrièrent en riant et avec mépris, tous les habitans, &c.

A l'Editeur de la Minerve.

MONSIEUR,—Ayant été extrêmement favorisé d'un grand nombre de visites à l'exhibition du PAPYROTAMIA au MANSION HOUSE, c'est avec regret que j'avertis le public qu'elle discontinuera son opération à Montréal Lundi soir.

La nature de cette exhibition est telle que non seulement nos plus respectables familles Canadiennes nous ont honoré de leurs visites, mais même plusieurs de nos Messieurs du Clergé les plus marquans ont été du nombre des visiteurs, Maître HANKES a montré en cette

occasion une nouvelle preuve de sa sagacité par l'habileté avec laquelle il a exécuté leurs ressemblances.

Qu'un jeune enfant avec des moyens aussi simples que des ciseaux communs et du papier noir, puisse en quelques secondes produire des portraits aussi corrects et aussi ressemblans, c'est une chose étonnante et qui prouve en même tems le degré extraordinaire d'un rare talent. On espère qu'on voudra bien, pendant le peu de tems qui lui reste, lui continuer la protection et l'attention qu'il mérite à si juste titre.

LA MINERVE.

MONTREAL, 6 SEPTEMBRE, 1827,

Les dernières dates de Londres sont jusqu'au 30 Juillet.

On dit qu'une hausse de cinq par cent a eu lieu dans les manufactures de Lancashire et d'Ecosse l'on continue à donner des ordres pour les marchandises aussi bien que pour l'emploi des ouvriers de toute description.

Un traité pour la pacification de la Grèce a été conclu à Londres le 6 Juillet entre les trois grandes puissances de l'Europe.

Les Journaux françois nous annoncent que Lord Cochrane, dont le neveu Sulton Cochrane est arrivé à Paris par la Frégate l'Unicorn, assure que les affaires des Grecs sont loin d'être désespérées, et que son zèle pour cette importante cause est toujours ardent.

On voit avec plaisir que Monsr. CANNING demeure premier ministre, au grand contentement de toute la nation, et on peut le dire, à la grande satisfaction des habitans de cette Province.

On doit se rappeler qu'un paragraphe publié dernièrement dans la Gazette par autorité, annonçoit que Mr. Mondelet avoit été chassé comme aux Trois-Rivières, du busting de Champlain pour avoir insulté le gouverneur dans sa harangue aux électeurs du comté de St. Maurice. Comme nous sommes en possession du discours de Mr. Mondelet nous nous empressons de le mettre sous les yeux de nos lecteurs, comme une réfutation non équivoque de la fausseté des allégués des ennemis de Mr. Mondelet à qui l'on ne peut reprocher que d'avoir embrassé le parti de la bonne cause comme celui de la justice. Voilà le crime de ce brave et loyal Canadien.

RIVIERE ROUGE.

Mission de Saint Boniface.

Nous avons vu une lettre de cet endroit datée du 21 Juin dernier. Elle contient quelques détails sur cette établissement. A cette date, nonobstant la sécheresse qui se faisoit vivement sentir depuis quelques tems, les grains avoient la meilleure apparence et donnoient l'espoir flateur d'une bonne récolte. Ce qui ne contribuera pas peu à faire oublier les maux causés par l'inondation du printemps dernier. Les colons qui, découragés par ce fleau avoient abandonné l'établissement, ont été remplacés par de nouveaux qui se bâtissent avec courage. Les Missionnaires ont établi une ferme sur un bon pied. Des animaux domestiques emmenés de l'état de la Louisiane, en quantité suffisante, leur sont d'une grande ressource. Les colons, pour la plupart en sont aussi pourvus. Il est à espérer qu'avec de tels moyens cet établissement ne peut que faire des progrès du côté de l'agriculture, seule ressource pour un pays qui se trouve éloigné de plusieurs cents lieues de la Baie d'Hudson et qui ne peut recevoir par cette voie les produits des pays étrangers qu'avec des peines et des frais énormes. Il faut que le pays se borne à ses productions naturelles: ainsi on ne peut pas espérer que cette colonies devienne sous peu très florissante, mais on peut au moins se flatter de la voir bientôt dans un état d'aisance que semble lui promettre la fertilité du sol qui est de la meilleure qualité. Ce que les missionnaires ont principalement en vue en établissant cette ferme, c'étoit d'engager les colons et ceux qui dans la suite viendroient s'établir près de la mission à suivre leur exemple et à cultiver au lieu de se livrer uniquement à la traite avec les naturels du pays.

Mr. Picard Destroismaisons vient d'arriver de cette mission, après un séjour de sept années. Il est remplacé par un Mr. Boucher, encore dans les ordres mineurs. La mission est encore composée de trois missionnaires, y compris Monseigneur de Juliopolis, dont le zèle, le courage et les vertus vraiment apostoliques font l'admiration de tous les amis de la Religion, qui ont l'avantage de conoître ce digne prélat.

COUR CRIMINELLE.

A dix heures du matin la Cour s'est ouverte avec les formalités ordinaires. Les Juges présens étoient l'Honorable Juge en Chef REID, et Messrs. les Juges Foucher et Pike,

Les messieurs suivants, dont une partie sont de la campagne, ont été appelés en qualité de Jurés

*Samuel Hat, Esqr. Président.	*Jacques Deligny, Esqr.
*Thomas Blackwood, Esqr.	*Lawrence Kidd, Esqr.
*Pierre De Rocheblave, Esqr.	*Antoine Filion, Esqr.
*Peter McGill, Esqr.	*Joseph Masson, Esqr.
*Jean Desaulles, Esqr.	*William Peddie, Esqr.
*Adam L. Macnider, Esqr.	*James McGill Desrivieres, Esqr.
*Nicholas E. L. Dumont, Esqr.	*George Davies, Esqr.
*John Molson, Junior, Esqr.	*Gabriel Marchand, Esqr.
*François A. Larocque, Esqr.	*William Stephens, Esqr.
*James Leslie, Esqr.	*Peter Wellbrenner, Esqr.
*J. Bte. René Hertel de Rouville, Esqr.	*Turton Penn, Esqr.
*James Millar, Esqr.	Michel Turgeon, Esqr.

Ceux dont les noms sont précédés d'une * ont prêté le serment accoutumé.

Son honneur le Juge en Chef leur adressa le discours que nous avons publié dans notre dernier numéro. Après quoi une commission nommant ETIENNE EDOUARD RODIER, Ecuyer, Avocat, Procureur, &c. a été lue par le Greffier.

Liste des bills rapportés devant la Cour par les grands Jurés.

Noel Scriver—Pour avoir volé 30 peaux de loups marin.

Nathan Seofield—Pour avoir tiré sur J. Gardner.

George Baker.—Petit larcin.

* Augustin Moses et Pierre Millet.—Vol.

J. Winterseale.—Assaut sur Louis Masse avec un couteau.

E. X. D'Aubreville, Wm. Burrell, W. Flinn, J. Raymond, L. Montferrand.—Riot et bris de maison.

* Adélaïde Vézina.—Vol dans une maison habitée.

Antoine Dubrul.—Vol d'environ £15 dans une maison habitée.

Edward Blacker.—Sacrilège, dans l'église de Lanoraye.

Mary Frazer.—Vol avec effraction dans une maison habitée, durant la nuit.

J. Sinclair.—Vol avec effraction dans une maison habitée—plaidé coupable.

George Henderson et John Shields.—Meurtre de Peter Richo.—procès fixé à vendredi.

Patrick Gillispie.—Vol dans un brig sur une rivière navigable.

Robert Gibbons, J. B. Desforges et Marie Lafleur—Grand larcin.

Alexander Fraser.—Crime de faux.

A. Goquet.—Vol au dessus de 40c. dans une maison habitée.

Azael Brown.—Pour avoir mutilé et blessé une jument.

J. B. Picard.—Grand larcin.

Membres élus pour servir dans le 13ème

PARLEMENT PROVINCIAL.

Ceux dont les noms sont en italique n'étoient pas membres de la dernière assemblée.

Jean Bélanger, } Basse Ville de Québec.

Thomas A. Young, } Haute Ville do.

Vallières de St. Réal, } Haute Ville do.

Andrew Stuart, } Haute Ville do.

John Neilson, } Comté de Québec.

Michel Clouet, } Comté de Québec.

James Leslie, } Quartier Est de Montréal.

Hughes Heney, } Quartier Est de Montréal.

L. J. Papineau, } Quartier Ouest do.

Dr. R. Nelson, } Quartier Ouest do.

Jos. Perrault, } Comté de Montréal.

Jos. Valois, } Comté de Montréal.

Jacques Labrie, } York.

Jean Bte. Lefebvre, } York.

Charles R. Ogden, } Bourg des Trois-Rivières.

P. B. Dumoulin, } Bourg des Trois-Rivières.

Pierre Bureau, } Saint Maurice.

Charles Caron, } Saint Maurice.

Wolfred Nelson, } Bourg de Sorel.

Jean Bte. Fortin, } Devon.

J. C. Létourneau, } Devon.

Louis Bourdages, } Buckinghamshire.

Jean Bte. Proulx, } Buckinghamshire.

Jean Desaulles, } Richelieu.

Roch de St. Ours, } Richelieu.

Jos. O. Turgeon, } Effingham.

André Papineau, } Effingham.

N. Boissonnault, } Hertford.

F. Blanchet, } Hertford.

L. Lagueux, } Dorchester.

J. Samson, } Dorchester.

L. Léronx, } Leinster.

J. Poirier, } Leinster.

A. Cuvillier, } Huntingdon.

J. M. Raymond, } Huntingdon.

M. P. De Sales Laterriere, } Northumberland.

E. C. Lagueux, } Northumberland.

J. L. Borgia, } Cornwallis.

J. Robitaille, } Cornwallis.

Jacques Deligny, } Warwick.

Alexis Mousseau, } Warwick.

D. B. Viger, } Kent.

F. A. Quesnel, } Kent.

Pierre Amiot, } Surrey.

Louis Jos. Papineau, } Surrey.

B. R. H. De Rouville, } Bedford.

F. X. Larue, } Hampshire.
John Cannon, } Hampshire.
Fr. Quirouet, } Comté d'Orléans.

La publication de l'écrit signé UN POUR TOUS est inévitablement remis au prochain numéro.

LUNDI PROCHAIN SERA LA DERNIERE
JOURNEE DU
PAPYROTAMIA.

OU
GALLERIE DE PAPIERS DE COUPE'S.

MAITRE HANKES continuera à couper des profils, sans aucune machine quelconque, mais simplement avec une paire de ciseaux communs, jusqu'à LUNDI SOIR le 11 courant.

Les Dames et Messieurs qui n'ont pas encore fait couper leur profile, ou qui n'ont pas encore visité cette nouvelle invention du genie, son priés de s'adresser au MANSION HOUSE, le ou avant le dit jour.

LA GALLERIE est ouverte depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. et depuis la brune jusqu'à NEUF heures du soir.—6 Septembre, 1827.

E. B. WHITING,

Marchand Libraire et Relieur,

INFORME respectueusement le public qu'il a ouvert deux magasins de Librairie et Papeterie. L'un au No. 104 rue St. Paul près du vieux marché et l'autre au coin des rues Notre Dame et St. Jean-Baptiste, près de la Congrégation, où il offre à vendre un grand assortiment de

TABLEAUX & GRAVURES,

Sur tous les différents sujets Religieux, &c.

récemment importés de PARIS. Deplus—Livres blancs et de compte de toute description, plumes, encre, crayons de la meilleure qualité, Livres français et anglais, et en général tous ce qui entre dans cette branche de commerce.—Il recevra avec reconnaissance tous les ordres de la campagne qu'on voudra bien lui adresser, et ils seront ponctuellement exécutés.

Reliure exécutée dans toutes ses branches avec prompteté et élégance, et à court avis.

Argent comptant pour des Guenilles Nettes. réel, Sept 1827—qr.

NOTICE.

TOUTES les personnes envers lesquelles la Succession de feu Messire François Mathias Huot ci-devant Curé de la paroisse du Saut au Récollet, est en dettes, sont privées de présenter leurs comptes immédiatement dûment authentiqués, et celles qui doivent à la dite Succession sont pareillement requises de payer le montant de leurs comptes au Notaire Soussigné dûment autorisé à régler toute affaire relative à la dite Succession.

P. RITCHOT, N. P.

Montréal, 3 Sept. 1827.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA maison du Soussigné située dans le Fauxbourg St. Louis, près de l'église de St. Jacques, en cette ville, ayant été incendiée dans la soirée du 28 du courant, et comme il paraît d'après les circonstances que le feu y a été mis par un incendiaire, la récompense ci-dessus est offerte et sera payée à la personne qui donnera des informations suffisantes pour convaincre le coupable.

PETER DEVINS.

Montréal, 30 Août 1827, 4i

TOUTES les personnes qui ont des demandes ou comptes à présenter contre la Succession de feu Dame JOSEPHTE CATHERINE LOUISE DECOIGNE, veuve defeu SIMON EVANS, écuyer, en son vivant demeurante en la paroisse de St Pierre de l'Assomption, sont priées de les présenter immédiatement en bonne forme à messire REMI GAULIN, Prtre. Curé de l'Assomption, exécuteur testamentaire de la dite feu Dame EVANS : et toutes les personnes qui doivent à la dite succession sont aussi requises de payer immédiatement leurs comptes au dit Sieur exécuteur testamentaire.

Deplus Avis est aussi Donné

QUE ceux des légataires de la dite feu Dame Evans sont dans l'intention de vendre leurs droits dans la belle TERRE appartenante à la dite feu Dame Evans, située en la paroisse de Repentigny, près de l'église du lieu ; les quels droits consistent en 3 arpens de front sur la profondeur qu'il y a du fleuve St Laurent à la rivière l'Assomption. Cette vente se fera de gré à gré, à un prix modique et des termes de payemens raisonnables seront accordés. Si les dits droits ne sont point vendus de gré à gré, ils seront vendus au plus offrant et dernier enchéri sur à la porte de l'église de Repentigny, LUNDI le 1r. Octobre prochain, à dix heures du matin avec des termes pour le paiement. Pour les conditions, ceux qui voudront devenir acquéreurs des dits droits, pourront s'adresser aux Notaires Soussignés, d'ici au premier d'Octobre prochain.

J. T. FARIBAUT & G. CHAGNON,

Notaires.

L'Assomption, le 14 Août, 1827.

MONSIEUR SAML. JOHN LEWIS, Reconnoissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis près de quatre années qu'ils occupent l'école de St. Antoine, Rivière Chambly, en qualité d'Instituteur, fait ses remerciemens à la Paroisse et particulièrement à ceux qui ont soutenu cette école comme propriétaires, et témoigne avec regret, qu'il sera obligé d'abandonner la dite école aussitôt son tems fini (qui sera à la St. Michel prochaine) vû qu'il ne se trouvera pas un nombre suffisant d'écoliers dans cette partie de la paroisse pour qu'il puisse y faire une autre année. Il prend cette voie pour offrir ses services au Public comme Instituteur, et espère que les progrès rapides, que ses écoliers ont montré aux examens publics qui ont eu lieu chaque année à la dite école, dans les langues française, et anglaise, l'arithmétique, l'écriture &c. lui seront une preuve des connoissances qu'il possède de l'enseignement que l'expérience seule peut donner. Monsieur Lewis pourra fournir des recommandations qui ne laisseront aucun doute sur son éducation et caractère. St. Antoine le 13, Aout 1827.

AVIS.

LE SOUSSIGNE' informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il s'est procuré à grands frais et avec des peines infinies un grand et complet assortiment de TABAC en feuille et manufacturé, de TABAC en poudre &c. qu'il prend la liberté de leur offrir en vente, à son magasin No. 138, Rue St. Paul, à l'enseigne du CANADIEN. Persuadé que sa marchandise est égale sinon supérieure, à toute autre en cette ville, il sollicite particulièrement l'attention des acheteurs qui peuvent être assurés qu'il la leur fournira aux plus bas prix possibles. Une déduction de 5 par cent sera faite aux personnes qui en achèteront une certaine quantité, suivant le plus bas prix courant.

C. PERRY.

Montréal, 3 Juillet, 1827.—j

NOTICE.

Le Soussigné ayant pris son frère J. B. R. en société, le Magasin de détail au futur sera continué au nom de J. B. Rodier, et le Magasin en gros par C. S. R. ainsi le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'en conséquence il a reçu par l'Amethyn l'Ontario, la Marguerite et le St. Lawrence, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, dont il pourra disposer pour argent comptant ou court crédit, et aussi à bon marché qu'aucune maison à Montréal.

C. S. RODIER.

Montréal No. 118, Rue St. Paul,

A Vendre par le Soussigné,

A ses Magasins, No. 22, Rue St. François-Xavier : VINS de Bordeaux, en fut et en bouteilles ; idem de Frontignan, de Champagne et de Muscatel, de Sicile, d'Espagne, de Port et de Madère ; Esprit de la Jamaïque, Poivre, Cannelle, Cloux de Girofle,—toutes Epices, Café, Indigo, Noix de Barcelone, &c. Toiles de Bluteaux patentées et de Laiton, Lampes de Bronze, très élégantes, Plomb rouge sec, Peintures, Vitres, Mastic, Cloux assortis, Fer, Acier.

Et son Assortiment ordinaire et très-général de MARCHANDISES SECHES.

Messieurs les Curés et Marguilliers, trouveront chez le Soussigné, du Vin pur pour la messe, de la Cire blanche pour cierges, de l'Or en feuilletés pour dorures, décorations superbes pour les Crèches de Noël, Calices, Ciboires et Barettes, &c. &c. &c.

FRS. ANT. LA ROCQUE.

Montréal, 27 Juin, 1827.

MUSIQUE.

MR. Z. GAUVREAU, ORGANISTE et Professeur de Musique, prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs de Montréal qu'il se propose de s'établir, sous peu de jours, en cette ville pour enseigner les différentes branches de Musique aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il se flatte que la longue pratique qu'il a dans cet art, et les soins assidus qu'il se propose de porter à ses pupiles, lui mériteront une partie de la faveur publique. —25 Août, 1827.—j.

A LOUER,

EN tout ou en partie, et possession donnée au premier Octobre prochain, une jolie Maison à deux étages, située dans le fauxbourg St. Laurent, au coin des rues St. Constant et Ste. Catherine. Cette situation, quant aux lieux et aux prémisses est très-avantageuse pour le commerce ; il y a en outre un magasin tout fait dans la maison, et un jeu de quille dans la cour. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

JOS. BOURDON.

Montréal, 23 Aout.—j